



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
☒ 03.22.95.16.81  
@ : [eboissier@lfhf.fff.fr](mailto:eboissier@lfhf.fff.fr)

Saison 2020 / 2021

## COMMISSION TECHNIQUE

**DETECTION DES JEUNES U14 (JOUEURS NES EN 2007)**  
**RASSEMBLEMENT FIN DE SAISON**

**LIEU : CORBIE**  
**SURFACE : Pelouse naturelle**

**DATE : MERCREDI 07 JUILLET 2021 (de 14H30 à 16H)**

**HORAIRE RDV : 14H**

RC SALOUEL	QUADRAO Sacha (MG/MOFF) – VAZ Timothé (ATTD/ATTG) – FLATRES Pierre (MIL).
RC AMIENS	<u>MARCHAND Timéo (GB)</u> – KRAKOVIACK Sacha (MIL) – CORDIER Elijah (MIL) – LELONG Raphaël (MIL) – DOUALLE Max (MIL) – COLLEATTE Max (DEF) – KINGUE Mathis (DC).
VAL DE SOMME	DUPONT Maxence (MIL/ATT) – GENTHILLOME Timéo (DEF) – DUPUIS Alexandre (MILDEF) – PANET Jules (MILOFF) – GOUBET Baptiste (DC) – LAURENT Arthur (DC) – DELABY Louis (MIL) – FAUCHEUX Pierre Louis (ATT).
US CAMON (liste 2)	<u>PATUREL Nathan (GB)</u> - <u>GABRIEL Thomas (GB)</u> – BOUAFIA Cyprien (LD/MDEF) – VIERA Tiago (LG/DC) – BERTHELOT Willem (DC/LD) – JOUFFROY Robin (DC/MDEF) – PIVARD Gaël (DC/MDEF) – TABARY Esteban (DC/LD) – LOYER Victor (ATTA/MOFF) – GUEDRI Réda (ATTA/MG) – PETITON Imran (MD/MG).
AS TALMAS	MARTIN Nathan (MOFF/MG).
SC MOREUIL	LHEUREUX Quentin (ATTA/MOFF).
<b>ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS) / POLE ESPOIRS LIEVIN</b>	
ENCADREMENT	<u>BOISSIER Emmanuel (référent)</u> - DUPONT Grégory – DARRAS Ludovic – MERCIER Quentin – OTELLO Jean Louis – NORDEN Jimmy.

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

**ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

*En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.*

*b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

<b>CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :</b>	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	